

Nouveaux Tarifs 2020/2021
(validés en Préfecture le 21/04/2020 – décision 58)

Frais d'inscription annuels par niveau et selon le Quotient Familial (QF) du foyer fiscal

QF= Revenu Fiscal de Référence / (12 x nombre de parts)

Pour bénéficier du tarif correspondant aux tranches ci-dessous, fournir obligatoirement une copie de l'avis d'imposition 2019 (pour les revenus 2018) / facultatif pour la tranche 5.

Tranches Tarifaires	T1	T2	T3	T4	T5
	QF<350€	351<QF<650€	651€<QF<1200€	1201€<QF<1650€	>1651€ Taux Plein
Communauté Agglomération CATLP + CHAMD					
Eveil - Initiation	64	73	86	99	107
Pratiques collectives DPAM (1) 2 ≤	53	60	70	81	88
Pratiques collectives DPAM (1) 2 >	106	120	140	162	176
Cycle 1 & Cycle 2 (2)	159	180	212	244	265
Cycle 3, DPAM (2)	185	210	247	284	309
OAE Collège	53	60	70	81	88
Hors Communauté Agglomération CATLP					
Eveil initiation	122	139	163	180	204
Pratiques collectives DPAM (1) 2 ≤	53	60	70	81	88
Pratiques collectives DPAM (1) 2 >	106	120	140	162	176
Cycle 1 & Cycle 2 (2)	194	219	258	297	323
Cycle 3, DPAM (2)	230	261	307	353	384
Location Instrument	15	15	15	25	25

(1) Tarif nombre de pratiques collectives suivies (inférieures ou égales à 2 et supérieures à 2).

(2) Pour une inscription en cours d'année, les frais seront calculés au prorata des mois restants jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours (tarif mensuel égal au tarif annuel divisé par neuf) et seront réglés en un seul versement par chèques ou espèces.

Les frais d'inscription ne sont pas remboursables, sauf en cas d'une démission suite à une situation de force majeure et selon l'appréciation du Président de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées.

Réduction frais d'inscription sur le tarif le moins élevé :
pour le 2^{ème} membre inscrit - 25 % sur le tarif le moins élevé
pour le 3^{ème} membre inscrit - 50 % sur le tarif le moins élevé
pour le 4^{ème} membre inscrit - gratuité sur le tarif le moins élevé

Cas particulier des élèves inscrits également au Conservatoire de Pau :

* réduction forfaitaire de 50% sur les frais d'inscription.

Cas particulier des élèves inscrits également dans une autre école de musique communautaire :

* Elève inscrit au Conservatoire (en Formation musicale a minima) et dans une école de musique communautaire :

- **Païement de l'inscription uniquement au Conservatoire**

* Elève inscrit au Conservatoire (pratique collective uniquement) et dans une école de musique communautaire (instrument ou formation musicale) :

- **Païement de l'inscription uniquement dans l'école de musique communautaire**

* Elève danseur au CHD et musicien dans une école de musique communautaire :

- **Païement de l'inscription au Conservatoire et dans l'école de musique communautaire**

Frais d'Inscription inférieurs à 100 euros - Payables :

- en totalité dès réception de la facture (par chèque à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC ou en numéraire).

Frais d'Inscription supérieurs à 100 euros - Payables :

- soit en totalité dès réception de la facture (par chèque à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC ou en numéraire)

- soit par prélèvement mensuel sur votre compte bancaire - de **Novembre 2020 à Juin 2021** suivant un échéancier qui sera adressé à chaque famille avant la 1^{ère} échéance. Aucun changement de RIB ne pourra être intégré en cours d'année. **Dans le cas d'une démission, les prélèvements ne pourront être interrompus en cours d'année.**

DROITS DE LOCATION et ENTRETIEN INSTRUMENT T1 / T2 / T3 : 15€/mois - T4 / T5 : 25€/mois

Payables

- soit pour la durée totale de la location à la signature du contrat (par chèque à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC ou en numéraire) **pas de remboursement si arrêt en cours d'année.**

- soit par prélèvement mensuel sur votre compte bancaire de **Novembre 2020 à Juin 2021** (avec possibilité d'arrêt en cours d'année). **Les mois de Juillet/Août/Septembre/Octobre sont à régler par chèque ou en numéraire.**